



Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Est Parisien (93 | 94)



PRÉSENTATION

A JOUR AU 21 NOVEMBRE 2024

DE LA PREMIÈRE ORGANISATION PATRONALE DE L'EST PARISIEN

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Est Parisien (93 | 94)





Bastien BRUNIS, Sylvie LE MAUX et Franck RAIMBAULT

“ Nous nous devons de porter des convictions fortes, la réussite de nos entreprises sera celle de la France ”.

Patrick Martin, président du MEDEF

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	13
1 LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE	17
1.1 RAISON D'ÊTRE	17
1.2 RÔLE ET MISSIONS	17
1.2.1 CE QUE NOUS SOMMES	18
1.2.2 NOS CONVICTIONS	18
1.2.3 NOS COMBATS	18
1.3 LE MEDEF : UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE	19
1.4 ADHÉRENTS DU MEDEF	20
1.5 RÉSEAU RÉGIONAL	20
1.6 RÉSEAU TERRITORIAL ET FÉDÉRATIONS	20
1.7 PRÉSIDENTE DU MEDEF NATIONAL	21
2 LE MEDEF DE L'EST PARISIEN	23
2.1 NOTRE HISTOIRE	24
2.1.1 UNE HISTOIRE PRESQUE CENTENAIRE	24
2.1.2 NOTRE IMPLANTATION A VINCENNES	25
2.2 NOTRE IDENTITÉ	26
2.3 NOTRE TERRITOIRE	26
2.3.1 LA SEINE-SAINT-DENIS	27
2.3.2 LE VAL-DE-MARNE	29
2.4 POURQUOI NOUS REJOINDRE?	31
2.4.1 NOTRE RAISON D'ÊTRE	31
2.4.2 INDÉPENDANCE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE	31
2.4.3 TRANSPARENCE	32
2.4.4 AFFILIATION AU MEDEF	32
2.4.5 CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE	32
2.4.6 UN RÔLE DE TIERS DE CONFIANCE	33
2.5 GOUVERNANCE	35
2.5.1 PRÉSIDENTE	35
2.5.2 PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE	37
2.5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION	37
2.5.4 FONCTIONS RÉGALIENNES	37
2.5.5 DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES	39
2.6 COMEX40	39
2.7 COLLABORATEURS	39
3 NOS ACTIONS	41
3.1 AGIR	41
3.2 ACCOMPAGNER	41
3.3 REPRÉSENTER	42
3.4 INFORMER	42
3.5 LA FRANCOPHONIE	44
3.5.1 SON AMBITION	44

3.5.2	SA GOUVERNANCE	45
4	NOS PUBLICATIONS	47
4.1	COLLECTION « LES FONDAMENTAUX »	47
4.2	NOS ANALYSES	47
4.3	LETTRE M	47
4.4	NOS HORS SERIES	48
4.4.1	GUIDE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS	48
4.4.2	GUIDE DES CFA DE L'EST PARISIEN	49
4.4.3	PARIS 2024 : LES JEUX FACE A LA MENACE ACTIVISTE	49
4.4.4	LES MOUVEMENTS ACTIVISTES RADICAUX	50
4.5	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	51
5	LES MANDATS	53
5.1	LES MISSIONS DES MANDATAIRES	53
5.2	LA TYPOLOGIE DES MANDATS	53
5.3	LE RÔLE DU MEDEF DE L'EST PARISIEN	53
5.4	LES MANDATS TERRITORIAUX	54
5.5	LES MANDATS RÉGIONAUX	54
5.6	LES MANDATS NATIONAUX	55
5.7	ÊTRE MANDATAIRE	55
5.8	FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMAIUX	56
6	NOS SERVICES	59
6.1	SERVICE JURIDIQUE	59
6.2	INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE	59
6.3	CELLULE EMPLOI & FORMATION	60
6.4	CELLULE HANDICAP ET EMPLOI	60
6.5	MON AIDE CYBER	61
6.6	INTERVENTIONS COMPLEXES	61
6.7	ÉVÈNEMENTS	61
6.8	CLUB FRANCOPHONIE	61
6.9	« MON MEDEF & MOI »	62
6.10	GARANTIE SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE	63
6.11	UN LIEU EXCEPTIONNEL	65
7	COMMENT ADHÉRER ?	69
7.1	PRINCIPE GENERAL	69
7.1.1	ADHÉSION	69
7.1.2	DEMISSION, RADIATION, EXCLUSION	69
7.2	LES MEMBRES	70
7.2.1	MEMBRES ACTIFS	70
7.2.2	MEMBRES ASSOCIES	70
7.2.3	MEMBRES PARTENAIRES	71
7.3	MONTANT DE LA COTISATION	71
7.4	DÉDUCTIBILITÉ	71
7.4.1	PRINCIPE GÉNÉRAL	71
7.4.2	DÉDUCTIBILITÉ	71
7.4.3	QUALIFICATION	72
7.4.4	COMMENT DÉDUIRE LA COTISATION ?	72
7.5	QUI EST CONCERNE PAR L'ADHÉSION ?	72
7.6	DEMANDE D'ADHÉSION	72
8	VOS CONTACTS	75



Conférence de presse de Patrick MARTIN, Président du MEDEF

PRÉAMBULE



Sébastien VANNEROT
Directeur Général

Fondé en 1927, le **MEDEF de l'Est Parisien (ou MEDEF 93|94)** est l'organisation patronale interprofessionnelle territoriale représentative du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) pour les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'une des plus importantes de France (1 200 entreprises adhérentes employant directement plus de 370 000 collaborateurs).

Implanté à Vincennes (Val-de-Marne) depuis fin 1946, le MEDEF de l'Est Parisien a pour vocation de rassembler, assister, conseiller, défendre et représenter toutes les entreprises de son territoire, quelle que soit leur taille ou leur activité. Plus de 90 % de nos adhérents sont des TPE/PME.

Depuis presque 100 ans, le MEDEF de l'Est Parisien met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable. Il dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvre auprès des différents décideurs en faveur d'une meilleure compréhension des contraintes et des atouts des entreprises.

Dans un contexte de profondes mutations (économiques, démographiques, numériques, sociétales), il a pour mission de favoriser la liberté d'entreprendre et de valoriser l'entrepreneuriat.

Au quotidien, nous mettons tout en œuvre pour assister les entrepreneurs de notre territoire, pour les accompagner au mieux sur leurs grandes problématiques économiques, fiscales, juridiques ou sociales, mais aussi sur leurs problématiques plus pointues (hygiène, sécurité, formation, handicap, etc.) ou plus complexes (implantation, relocalisation, complexité réglementaire, etc.).

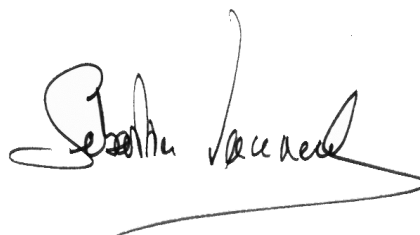
Porte-parole de toutes les entreprises, le MEDEF de l'Est Parisien est porteur des projets de ses adhérents et, en qualité d'organisation patronale représentative, l'interlocuteur naturel et privilégié de tous les décideurs et pouvoirs publics sur son territoire, avec lesquels il interagit quotidiennement.

Le MEDEF de l'Est Parisien travaille de concert avec toutes les forces vives régionales, départementales et locales dans un esprit de complémentarité au service de ses adhérents et de son territoire.

Avec plus de trois cent cinquante (350) mandataires issus des rangs de ses adhérents, le MEDEF de l'Est Parisien défend également les intérêts des entreprises et des entrepreneurs dans toutes les juridictions paritaires ou consulaires (conseil des prud'hommes, tribunal de commerce) et instances économiques et sociales (URSSAF, caisses de sécurité sociale, caisse des allocations familiales, France-Travail, AGS, GSC, etc.) au niveau local afin de faire valoir le point de vue de l'entreprise, améliorer son environnement et en assurer la bonne gestion de l'argent public (Chambre de Commerce et d'Industrie).

SOYONS FIERS DE NOTRE TERRITOIRE ET, ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR LA CROISSANCE DURABLE DE SES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI.

Vous aussi, rejoignez le premier réseau d'entrepreneurs de France et le premier des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne en adhérant au MEDEF de l'Est Parisien.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Vannerot', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sébastien VANNEROT
Directeur Général



Bastien BRUNIS (à gauche) et Franck RAIMBAULT (à droite)

Chapitre 1

LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE

Le MEDEF est la première organisation interprofessionnelle de France, héritière de l'histoire d'organisations patronales plus anciennes telles que le Comité des Forges (1864), le Comité des Houillères (1887), le Comité des filateurs de coton (1899), le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière (1901), l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (1901), le Comité Central des Armateurs de France (1903), le Groupe d'Études des Grands Magasins (1919) ou encore le Comité central de la Laine (1922).



le Comité des Forges par Adolphe DECHENAUD

Créé en 1998 pour succéder au CNPF, le MEDEF est une association de Loi 1901 constituée sous forme de confédération dénommée officiellement Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ; il rassemble plus de 125.000 entreprises adhérentes, employant directement presque 10 millions de salariés.

1.1 RAISON D'ÊTRE

La raison d'être du MEDEF est « *d'agir ensemble pour une croissance responsable* ».

1.2 RÔLE ET MISSIONS

Le MEDEF met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable. Il dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvre auprès des différents décideurs en faveur d'une meilleure compréhension des contraintes et des atouts des entreprises.

Dans un contexte de profondes mutations (économiques, démographiques, numériques, environnementales, sociétales), il a pour mission de favoriser la liberté d'entreprendre et de valoriser l'entrepreneuriat. Pour cela, il prend des initiatives permettant aux entreprises de bénéficier d'un environnement législatif et réglementaire favorable dans les domaines économique, fiscal, social, environnemental et sociétal et de déployer leurs activités aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le MEDEF est un partenaire social et, à ce titre, il contribue à bâtir un dialogue social constructif, au plus près des réalités du terrain, en bonne intelligence avec les organisations syndicales.

Il œuvre à l'adaptation des différents systèmes de protection sociale aux évolutions économiques et démographiques. La force du MEDEF réside dans son réseau territorial et dans ses branches professionnelles.

1.2.1 CE QUE NOUS SOMMES

Nous sommes la première organisation patronale française et réunissons plus de 200 000 entreprises adhérentes, petites, moyennes et grandes, représentant l'intégralité des secteurs de l'économie française, implantés sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin et rayonnant à l'international.

Nous avons reçu d'elles le mandat de promouvoir leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et de négocier avec les syndicats des accords permettant de conjuguer progrès économique, mais aussi progrès social et environnemental pour bâtir l'économie de demain.

Nous avons aussi l'ambition, en remplissant ce mandat, de contribuer à l'intérêt général. Notre conviction est, en effet, que la réussite des entreprises de France est la condition *sine qua non* de la réussite économique et sociale du pays, qu'il ne peut y avoir de France, ni d'Europe puissantes sans entreprises fortes. Nous inscrivons notre action dans une perspective de long terme.

Nous savons que les Français ont une bonne image des entreprises (c'est le cas de près de 8 sur 10 d'entre eux). Cela nous honore, mais cela nous oblige, car nos concitoyens attendent beaucoup des entreprises pour relever les nombreux défis auxquels est confronté notre pays. Notre responsabilité est de tout faire pour que les entreprises jouent pleinement leur rôle : générer de la croissance et répondre à ces attentes.

1.2.2 NOS CONVICTIONS

Nos convictions profondes sont :

- sans croissance, pas de progrès, ni économique, ni social, ni environnemental;
- la liberté d'entreprendre est la condition de notre réussite collective;
- la démocratie sociale est un des fondements de la cohésion nationale;
- le progrès est porteur de solutions;
- l'éducation et la formation, un préalable à l'émancipation et la performance.

1.2.3 NOS COMBATS

Nos combats et nos priorités sont les suivants :

- nous voulons inlassablement faire la pédagogie de l'entreprise, de sa contribution à l'intérêt général et des conditions nécessaires à sa réussite;
- nous défendons la liberté d'entreprendre et combattons tout ce qui la bride inutilement;
- nous militons pour un État qui retrouve son rôle;
- nous nous opposons à l'idée de la décroissance comme solution aux défis que nous traversons;
- nous voulons que soit pleinement reconnue la place essentielle du travail comme facteur d'émancipation et de réalisation personnelle;
- nous voulons faire vivre un dialogue social dynamique et constructif;
- nous défendons une vision optimiste de l'avenir.

1.3 LE MEDEF : UNE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE

Le MEDEF (et par voie de conséquence le MEDEF de l'Est Parisien) est la première des quatre organisations patronales interprofessionnelles et représentatives, c'est-à-dire ayant le droit de représenter la totalité des entreprises dans leur diversité, qu'elles appartiennent aux branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, ce qui nous distingue notamment des fédérations professionnelles ou syndicats professionnels représentant et défendant les intérêts d'une seule profession ou d'une seule branche.

La loi du 20 août 2008 établit sept critères légaux cumulatifs pour déterminer ce caractère représentatif :

- le respect des valeurs républicaines;
- l'indépendance;
- la transparence financière;
- une ancienneté minimale de deux (2) ans;
- l'influence caractérisée par l'activité et l'expérience;
- les effectifs et cotisations;
- l'audience mesurée aux élections professionnelles.

Les quatre (4) organisations interprofessionnelles représentatives sont par ordre d'importance :

- le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) actuellement présidé par Patrick MARTIN;
- la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) actuellement présidée par Monsieur François ASSELIN;
- l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) actuellement dirigé par Monsieur Dominique METAYER;
- la Coordination Nationale des Indépendants (CNDI) actuellement présidée par Monsieur Olivier BIDOUE.

Elles sont le pendant des cinq (5) confédérations syndicales représentatives des salariés, à savoir par ordre d'importance :

- la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) actuellement dirigée par Madame Marylise LEON;
- la Confédération Générale du Travail (CGT) actuellement dirigée par Madame Sophie BINET;
- Force Ouvrière (FO) actuellement dirigée par Monsieur Frédéric SOUILLLOT;
- la Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) actuellement dirigée par Monsieur François HOMMERIL;
- la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) actuellement dirigée par Monsieur Cyril CHABANIER.

Le MEDEF représente, au titre de la dernière mesure d'audience patronale au niveau national et interprofessionnel de 2021, en cours de révision :

- 125 929 entreprises adhérentes;
- dont 114 934 employant au moins un salarié;
- pour un total de 9 367 164 salariés directs.

1.4 ADHÉRENTS DU MEDEF

Le MEDEF national accueille exclusivement comme adhérentes :

- les organisations professionnelles nationales qui ont pour mission d'assurer l'expression, la défense ou la promotion en France, en Europe et dans le monde des professions qu'elles représentent, sous toutes les formes qu'elles jugent appropriées;
- les organisations territoriales (régionales, départementales et locales) qui ont pour mission d'assurer la représentation, l'expression et l'influence des entrepreneurs de leur territoire et constituent ainsi avec le MEDEF un réseau d'information, de communication et d'action.

Les entreprises ne peuvent pas adhérer directement au MEDEF national; elles doivent obligatoirement être adhérentes d'une organisation territoriale, comme le MEDEF de l'Est Parisien et/ou d'une fédération professionnelle, elle-même adhérente du MEDEF national.

1.5 RÉSEAU RÉGIONAL

Afin d'assurer une cohérence de représentation à tous les niveaux (local, départemental, régional et national), le MEDEF est également doté d'un réseau de 22 MEDEF régionaux.

Le MEDEF de l'Est Parisien est donc également adhérent du MEDEF Ile-de-France, dont il fait partie du Conseil d'Administration, qui est l'interlocuteur des autorités régionales.

Lieu de coordination des demandes spécifiques liées à l'économie francilienne, le MEDEF Ile-de-France coordonne les attentes collectives des entreprises sur leur territoire, demandes exprimées par les MEDEF territoriaux et groupements locaux ainsi que par la voix des fédérations et syndicats professionnels adhérents.

1.6 RÉSEAU TERRITORIAL ET FÉDÉRATIONS

Sur le terrain, le MEDEF est représenté par son réseau de 119 organisations territoriales (97 organisations territoriales, 13 organisations régionales et 9 organisations ultramarines) couvrant la totalité du territoire français et dont fait partie intégrante le MEDEF de l'Est Parisien appuyées, le cas échéant, par les délégations locales de la centaine de fédérations professionnelles adhérentes du MEDEF.

Les organisations territoriales du MEDEF sont notamment garantes du bon fonctionnement du paritarisme au niveau local (département et région) comme évoqué en section 3.3.

1.7 PRÉSIDENCE DU MEDEF NATIONAL

Le MEDEF national est actuellement présidé par Patrick MARTIN, élu le 6 juillet 2023 pour un mandat de 5 ans, non renouvelable, qui s'achève en juillet 2028.

Patrick MARTIN est le Président du Groupe MARTIN BELAYSOUD, spécialisé dans la distribution professionnelle pour les secteurs du bâtiment et de l'industrie.



Patrick MARTIN
Président du MEDEF

Les précédents présidents du MEDEF, et précédemment du CNPF, ont été :

- Georges VILLIERS (CNPF : 1946-1966);
- Paul Huvelin (CNPF : 1966-1972);
- François CEYRAC (CNPF : 1972-1981);
- Yvon GATTAZ (CNPF : 1981-1986);
- François Perigot (CNPF : 1986-1994);
- Jean GANDOIS (CNPF : 1994-1997);
- Ernest-Antoine SEILLIERE (CNPF/MEDEF : 1997-2005);
- Laurence PARISOT (MEDEF : 2005-2013);
- Pierre GATTAZ (MEDEF : 2013-2018);
- Geoffroy ROUX DE BEZIEUX (MEDEF : 2018-2023).



Chapitre 2

LE MEDEF DE L'EST PARISIEN

Le MEDEF de l'Est Parisien est la première organisation patronale interprofessionnelle territoriale représentative ayant compétence sur les départements de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94).

Fondé en 1927 à Saint-Ouen, le MEDEF de l'Est Parisien (également appelé MEDEF 93|94) accompagne, défend et fédère les entreprises adhérentes, anime le territoire et a vocation à représenter l'ensemble des entreprises du territoire au travers des instances paritaires locales, départementales, régionales ou nationales.

Implanté localement depuis plus de 90 ans, le MEDEF de l'Est Parisien accueille toutes les entreprises et employeurs, quelles que soient leurs formes, leurs tailles, leurs âges ou leurs secteurs.

Le MEDEF de l'Est Parisien, c'est en synthèse :

- 1 250 entreprises adhérentes;
- 370 000 salariés représentés;
- 350 mandataires bénévoles;
- plus de 90% de TPE et PME.

2.1 NOTRE HISTOIRE

2.1.1 UNE HISTOIRE PRESQUE CENTENAIRE

Le MEDEF de l'Est Parisien est la résultante d'une histoire riche d'entrepreneurs engagés au service du territoire depuis presque 100 ans et démontre le passé industriel dynamique de nos départements. Notre organisation patronale résulte de la fusion successive des entités suivantes au fil des années afin de ne plus constituer aujourd'hui qu'une seule et unique entité représentative pour les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

- GIREP : Groupement interprofessionnel des Industries de la Région Est de Paris;
- GISO : Groupement des Industriels de Saint-Ouen;
- GIRD : Groupement des Industriels de la Région de Saint-Denis;
- GIBSO : Groupement Interentreprises de la Banlieue Sud-Ouest de Paris;
- GIPNEP : Groupement Interentreprises Patronal du Nord-Est Parisien;
- GIRNOP : Groupement Interentreprises de la Région Nord de Paris;
- GIDEP : Groupement Interentreprises de l'Est Parisien;
- GIMAC : Groupement Interprofessionnel de la Réunion Sud-Est de Paris;
- MEDEF 93 Ouest;
- MEDEF Nord Francilien;
- MEDEF Val-de-Marne Sud;
- MEDEF Val-de-Marne.

C'est grâce notamment à la volonté politique de François ACQUAVIVA - ancien Président du GIPNEP et ancien Secrétaire de l'Association - que le MEDEF de l'Est Parisien peut présenter un visage unifié sur ces deux départements de la région Île-de-France qui hébergent à eux-seuls plus de 3.000.000 d'habitants.



François ACQUAVIVA

C'est en 1999 qu'est réalisée la dernière fusion effective donnant naissance au MEDEF de l'Est Parisien tel qu'on le connaît aujourd'hui.

2.1.2 NOTRE IMPLANTATION A VINCENNES

Dans une cantine ouvrière fondée à Vincennes par quatre-vingt industriels et que M. Herbert Lagardelle a inauguré hier matin, en compagnie de M. G. Bernard, président de la commission administrative de la Seine, un ancien chef de cuisine de la Cour d'Angleterre confectione 4.000 repas par jour. Lire le compte rendu de l'inauguration en 9^e page.
Photo Le Matin



C'est en 1942, durant la Seconde Guerre mondiale, qu'un grand nombre d'industriels val-de-marnais se réunit pour, ensemble, trouver une solution face à la disette qui touche les populations parisiennes et, en particulier, les ouvriers travaillant dans leurs usines.

C'est ainsi qu'ils créent *la Cantine des Industriels* installée au 39 avenue Foch à Vincennes, lieu emblématique à leurs yeux qu'ils décideront ensuite de racheter le 24 décembre 1946 pour faire un cercle privé appelé *le Cercle de la Résidence* (page 32 du JO du 3 janvier 1947).

Le site a toujours été exploité depuis comme lieu de rencontre des entrepreneurs du territoire, même si le bâtiment a bien évolué depuis.

Une profonde rénovation a été menée en 2021/2022 sous l'égide de Bastien BRUNIS qui a permis de transformer ce lieu en lieu de réception exceptionnel dédié au monde de l'entreprise.



Le bâtiment aujourd'hui

2.2 NOTRE IDENTITÉ

Le MEDEF de l'Est Parisien est aujourd'hui une association loi 1901 régulièrement déclarée en préfecture sous le numéro RNA W931000594, domiciliée au 39 avenue Foch à Vincennes (94300) et disposant du SIREN suivant 424 430 346 en raison de son statut d'employeur.

Notre organisation patronale est appelée indifféremment MEDEF de l'Est Parisien, MEDEF 93+94 ou MEDEF 93|94.

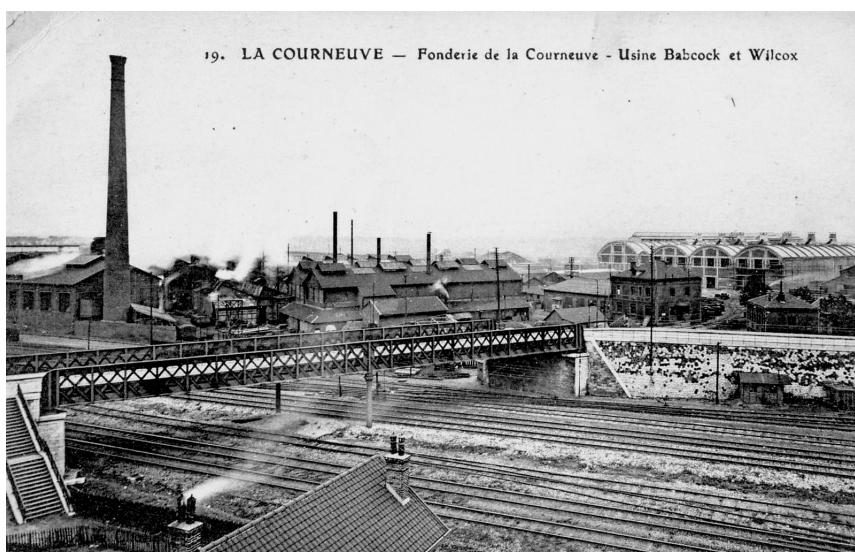
A l'instar du MEDEF National, les adhérents du MEDEF de l'Est Parisien ne peuvent être, aujourd'hui, que des personnes morales (entreprises, associations, syndicats, fédérations professionnelles ou sportives).

2.3 NOTRE TERRITOIRE

Par son histoire, le MEDEF de l'Est Parisien fait exception à la règle d'une organisation territoriale du MEDEF par département. En effet, le territoire de compétence du MEDEF de l'Est Parisien est l'un des plus importants de France métropolitaine puisqu'il recouvre à la fois le département de la Seine-Saint-Denis et celui du Val-de-Marne.

Disposant d'un riche passé industriel, notre territoire a la particularité de regrouper en son sein les grandes infrastructures de l'Île-de-France :

- les trois aéroports : Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly et le Bourget;
- le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis;
- le 2^e port de Paris : le port de Bonneuil-sur-Marne;
- les deux canaux fluviaux desservant Paris : le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis;
- la grande majorité des studios de télévision (Seine-Saint-Denis) et de cinéma (Val-de-Marne);
- les plus grands terrains industriels de l'Île-de-France.



2.3.1 LA SEINE-SAINT-DENIS

La Seine-Saint-Denis dispose d'un potentiel économique rare, axé autour de six pôles :

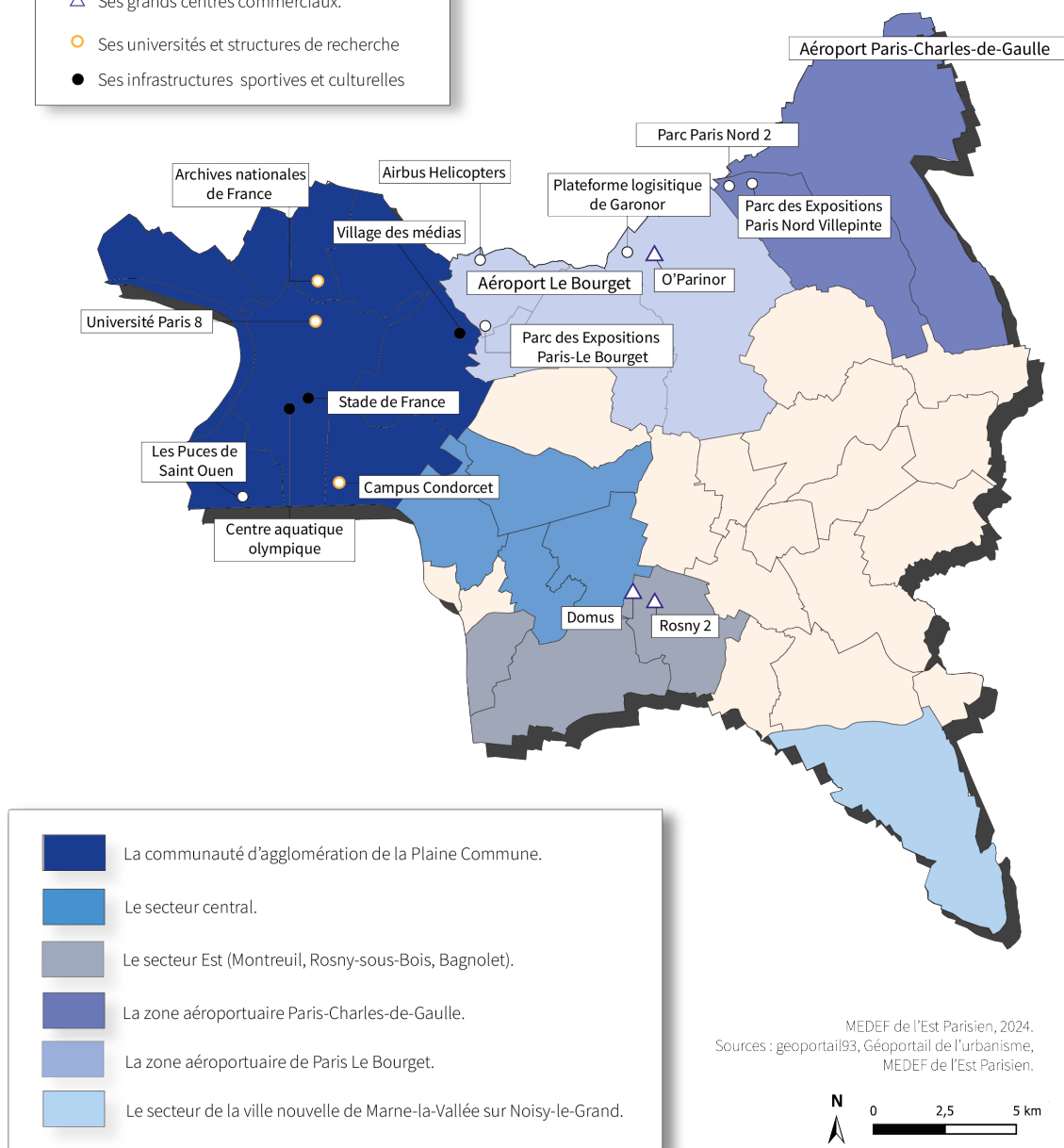
- la zone aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle, située à Tremblay-en-France, et les zones d'activités induites (Parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte, parc d'activités Paris-Nord 2) ;
- la zone de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, principal pôle d'activités de Seine-Saint-Denis (tertiaire de bureaux, recherche, universités, activités industrielles et logistiques) ;
- le secteur central (Pantin, Bobigny, Romainville et Noisy-le-Sec) : recherche développement, tertiaire de bureaux, administrations, activités industrielles ;
- le secteur de l'aéroport du Bourget, avec la plate-forme logistique de Garonor, de nombreuses zones d'activités, le centre commercial régional O'Parinor, et depuis 2017 l'usine de pales d'hélicoptères Airbus Helicopters à Dugny ;
- le secteur Est (Montreuil, Rosny-sous-Bois, Bagnole) : activités tertiaires dans de grands complexes de bureaux (Montreuil et Bagnole), de grands centres commerciaux (Bagnole, Montreuil, Rosny-sous-Bois avec Rosny 2 et Domus) et d'activités industrielles ;
- le secteur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sur Noisy-le-Grand, en constante progression économique et démographique.



La Seine-Saint-Denis

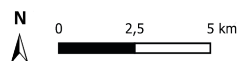
Le département se démarque par :

- Ses parcs d'exposition et ses plateformes logistiques et industrielles.
- △ Ses grands centres commerciaux.
- Ses universités et structures de recherche
- Ses infrastructures sportives et culturelles



- La communauté d'agglomération de la Plaine Commune.
- Le secteur central.
- Le secteur Est (Montreuil, Rosny-sous-Bois, Bagnolet).
- La zone aéroportuaire Paris-Charles-de-Gaulle.
- La zone aéroportuaire de Paris Le Bourget.
- Le secteur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sur Noisy-le-Grand.

MEDEF de l'Est Parisien, 2024.
Sources : geoportail93, Géoportail de l'urbanisme, MEDEF de l'Est Parisien.



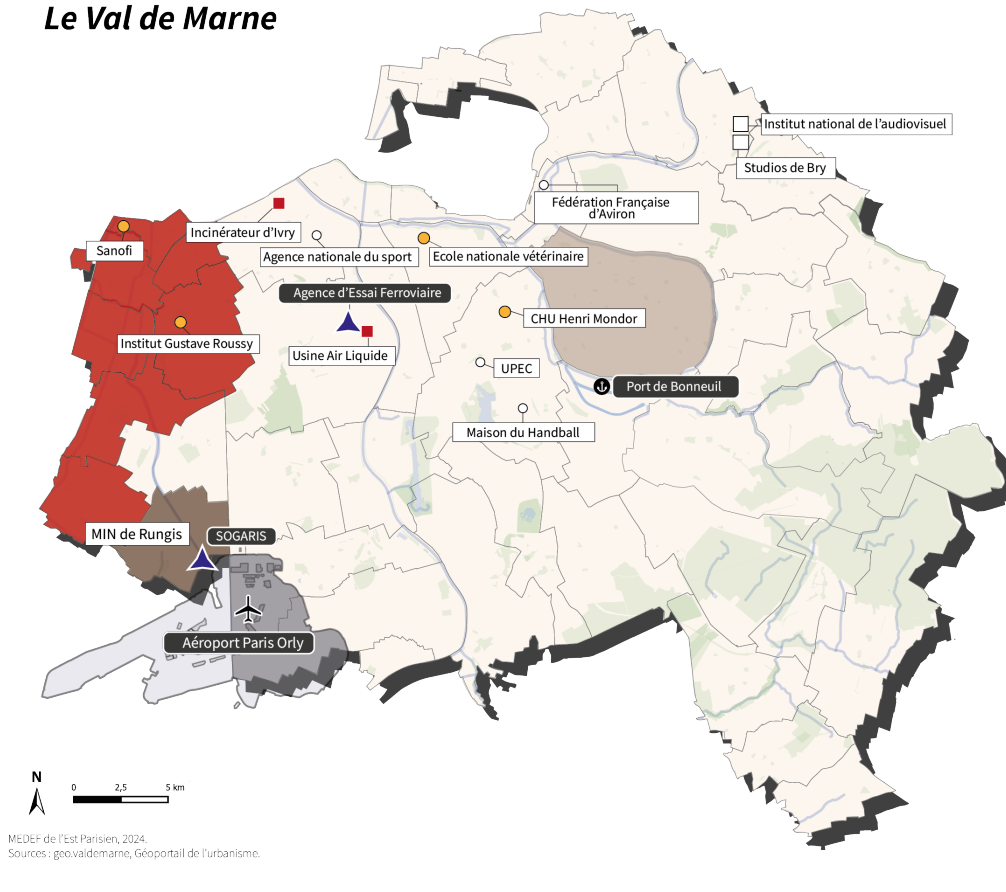
2.3.2 LE VAL-DE-MARNE

Le Val-de-Marne se présente différemment de son voisin avec - au-delà de quelques pôles géographiques - certaines spécificités métiers :

- la zone aéroportuaire d'Orly;
- la zone de fret international de Rungis;
- un fort pôle de transport routier;
- une concentration de grands noms de la santé et de la pharmacie, tels que le CHU Henri Mondor (Créteil), l'Institut Gustave Roussy (Villejuif) ou encore SANOFI, faisant ainsi de ce département le second au plan national en matière de médecine clinique;
- la « Silicon Valley » à la française dans la vallée de la Bièvre;
- une forte implantation de sociétés de services et sociétés informatiques autour de Saint-Maur-des-Fossés;
- les studios de cinéma.



Le Val de Marne



Zones stratégiques de la logistique	Pôles économiques majeurs du territoire	Secteurs clés du territoire
<ul style="list-style-type: none"> Port Aéroport Hub logistique 	<ul style="list-style-type: none"> Vallée scientifique de la Bièvre MIN de Rungis Zone aéroportuaire Centralisation des sociétés de services et d'informatique (Saint-Maur-Des-Fossés) 	<ul style="list-style-type: none"> Audiovisuel Santé et biotechnologies Piliers industriels Sport

2.4 POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Adhérer à une organisation patronale vous permet de bénéficier de nombreux services et avantages. L'assurance perte d'emploi proposée par l'association GSC ou encore le service « mon MEDEF & MOI » en font partie.

En choisissant d'être membre d'une organisation patronale, vous serez accompagné(e) dans votre désir d'entreprendre et serez représenté(e) pour défendre vos droits et vos intérêts.

Ces organisations vous apportent un soutien dans les différentes démarches que vous devez effectuer. Elles constituent une source d'informations et de solutions pour les questions que vous rencontrez au quotidien dans votre entreprise (économiques, législatives, juridiques,...).

Rejoindre une organisation patronale, c'est également l'occasion de profiter d'un réseau d'experts et de spécialistes qui partagent leurs expériences professionnelles et de créer un lien entre tous les chefs d'entreprise, quel que soit le secteur ou la taille de leur entreprise.

2.4.1 NOTRE RAISON D'ÊTRE

En notre qualité d'organisation patronale, notre rôle premier est de permettre et soutenir le développement de l'esprit d'entreprendre et favoriser la création, le développement et la croissance durable et responsable des entreprises sur notre territoire et, plus largement, dans notre pays.

Notre rôle second, mais pour autant primordial, est d'assurer le bon fonctionnement du paritarisme au plan local en remplissant - via la sélection, la formation, la désignation et l'animation de « mandataires » - l'ensemble des missions de services publics qui nous confiées (cf. section 3.3).

2.4.2 INDÉPENDANCE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

Constitué sous la loi de 1901, le MEDEF de l'Est Parisien est une association sans but lucratif.

Plus de 90 % des recettes de l'Association sont constituées des cotisations de ses adhérents, garantie de son indépendance financière et politique. Le MEDEF de l'Est Parisien ne reçoit aucune subvention au titre de son activité syndicale d'organisation patronale, malgré son caractère indispensable au bon fonctionnement du paritarisme départemental et régional.

Les subventions ponctuelles perçues par le MEDEF de l'Est Parisien le sont au titre de l'exercice de missions de service public d'information. Le montant cumulé de ces subventions ne dépasse pas 10 % de son budget annuel de fonctionnement.

Même si notre organisation patronale est affiliée au MEDEF comme rappelé ci-dessous, notre indépendance juridique, politique et financière nous autorise une parole libre sur les sujets qui nous intéressent.

Aussi, il nous est nécessaire pour notre action quotidienne - tant au titre de la représentativité des entreprises du territoire et l'image fidèle que nous souhaitons apporter que pour les besoins de financement du paritarisme côté « employeur » - d'avoir le plus grand nombre possible d'entreprises adhérentes sur le territoire.

2.4.3 TRANSPARENCE

Nous rendons compte chaque année de notre gestion et des dépenses engagées en faveur des entreprises adhérentes et du territoire.

L'ensemble de nos comptes sont expertisés et audités chaque année par un commissaire aux comptes, déposés au Journal des Associations et communiqués au MEDEF national. Toutes les informations sont publiquement accessibles, tant sur notre site internet qu'auprès du Journal Officiel.

Le dernier témoin de publication des comptes 2023 est accessible en cliquant ici.

2.4.4 AFFILIATION AU MEDEF

Le MEDEF de l'Est Parisien est affilié au MEDEF (National) et s'acquitte chaque année de son adhésion conformément aux statuts de ce dernier. Le MEDEF de l'Est Parisien fait partie intégrante du réseau de proximité du MEDEF national, réseau constitué de 155 MEDEF territoriaux implantés au plus proche du territoire et des entreprises qui les composent.

A l'occasion de son Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2020 précédant le dernier calcul d'audience patronale, le MEDEF de l'Est Parisien a solennellement réaffirmé son adhésion au MEDEF National en ces termes :

« L'Assemblée Générale du MEDEF de l'Est Parisien réitère son attachement et son appartenance à l'organisation patronale nationale représentative Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et sa volonté d'en demeurer affiliée et membre actif en qualité d'organisation patronale représentative en territoire du MEDEF national, et ce, dans le respect de ses statuts, valeurs et esprit. »

2.4.5 CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

Le rôle de notre organisation patronale (de même que pour les organisations territoriales de la CPME ou de l'U2P par exemple avec lesquelles nous travaillons) est établi par la loi et reconnu comme étant l'élément-clé essentiel et nécessaire au fonctionnement du paritarisme local, ce qui nous donne des droits mais aussi beaucoup d'obligations de type "service public" et ce, comme rappelé ci-après en section 2.4.2, entièrement financés sur nos propres deniers.

Dit autrement, les services publics de la justice prud'homale, de la justice consulaire ou encore du contentieux de la sécurité sociale - pour ne donner que les exemples les plus concrets - ne peuvent fonctionner sans l'engagement de chefs d'entreprises bénévoles et le financement de notre action par les entreprises adhérentes. Le bon fonctionnement du paritarisme au plan local dépend donc entièrement de notre action.

Les organisations patronales travaillent également régulièrement avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui, elles, ont vocation à représenter la collectivité des entreprises du territoire, quand le MEDEF de l'Est Parisien est le syndicat de l'entreprise.

Financées sur deniers publics, les chambres assurent l'intérêt économique général, visent à développer l'attractivité économique du territoire et relaient les politiques publiques destinées à promouvoir la croissance et l'emploi.

Au plan infra-départemental, les clubs d'entreprise sont des compléments naturels aux rôles que jouent les organisations patronales et chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers par exemple) permettant de rompre

l'isolement des chefs d'entreprise, créer du réseau et développer l'activité à l'échelon souvent d'une ou plusieurs communes ou d'un établissement public territorial (EPT).

	MEDEF	CCI
Finalité	En complémentarité, encourager l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et favoriser le développement de l'activité et l'attractivité économique du territoire	
Ambitions	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les valeurs de l'entreprise - agir pour le progrès des entrepreneurs et des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - faire du territoire un pôle attractif pour les entreprises
Positionnement	le syndicat des entreprises	la collectivité des entreprises
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la liberté d'entreprendre et de valoriser l'entrepreneuriat - permettre aux entreprises de bénéficier d'un environnement législatif et réglementaire favorable dans les domaines économique, fiscal, social, environnemental et sociétal et de déployer leurs activités aussi bien en France qu'à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - créer, insuffler et mettre en œuvre une dynamique au service des entreprises, du développement et de l'aménagement du territoire - relayer et soutenir les politiques publiques destinées à promouvoir la croissance et l'emploi dans les territoires, à l'exception des sujets réservés aux partenaires sociaux
Métiers	<ul style="list-style-type: none"> - porter l'expression des entrepreneurs - représenter et défendre les employeurs et les professions - exprimer les besoins et les attentes des entreprises et de leur territoire - contribuer à bâtir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales 	<ul style="list-style-type: none"> - assurer un service d'intérêt économique général - mettre à disposition des entreprises des outils permettant leur développement - contribuer activement au développement et à l'aménagement du territoire

2.4.6 UN RÔLE DE TIERS DE CONFIANCE

Le MEDEF de l'Est Parisien est le syndicat de l'entreprise. Notre rôle est souvent associé à une fonction de « police-secours » de l'entreprise. Nous agissons en « *tiers de confiance* », en toute confidentialité et discrétion mais aussi en toute franchise, en gardant toujours à l'esprit la nécessité de trouver des solutions.



2.5 GOUVERNANCE

Le MEDEF de l'Est Parisien est dirigé par un(e) Président(e), élu(e) au suffrage universel par la communauté des entreprises adhérentes pour un mandat renouvelable de trois (3) ans.

Pour l'accompagner dans sa mission, le Président est entouré d'un Conseil d'Administration également élu par la communauté des entreprises adhérentes et au sein duquel sont choisis un Secrétaire ainsi qu'un Trésorier, mais aussi, le cas échéant, un(e) Président(e) Délégué(e) ainsi que, le cas échéant, des Vice-Président(e)s.

Le Conseil d'Administration se doit d'être représentatif du territoire dans sa composition : taille, secteur et origine géographique des entreprises.

Pour cela, le Conseil d'administration rassemble en son sein à la fois des administrateurs issus du collège des entreprises, du collège des employeurs, des personnalités qualifiées ainsi que des représentants du collège des professions (fédérations professionnelles par exemple). De nouvelles candidatures sont régulièrement acceptées au sein du Conseil afin d'en dynamiser en permanence la composition.

Toutes les fonctions électives du MEDEF de l'Est Parisien sont entièrement bénévoles et ne donnent lieu à aucune rémunération ni contrepartie.

Le Président et le Conseil d'Administration peuvent également mettre en place des comités spécifiques pour les aider dans leur mission de gouvernance de l'organisation patronale.

Les statuts et règlement intérieur du MEDEF de l'Est Parisien sont régulièrement déposés en préfecture et sont également disponibles sur notre site internet dans la rubrique A propos > Gouvernance > Statuts.

2.5.1 PRÉSIDENTENCE

La présidence du MEDEF de l'Est Parisien est assurée par **Bastien BRUNIS**.

Élu administrateur en 2019, Bastien est élu Président par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020 pour un premier mandat de trois (3) ans.

Il succède à Hervé ALLART de HEES (2014 à 2020), Antoine HOLLARD (2011 à 2014) et Charles SEVEGRAND (2001 à 2011).

Réélu à l'unanimité des adhérents le 25 mai 2023 pour un mandat de trois (3) ans expirant avec l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 2025, Bastien BRUNIS est le Président du MEDEF de l'Est Parisien.

Fondateur de l'agence SOLICOM, Bastien BRUNIS est actuellement le Directeur Général délégué de CARE EXPÉRIENCE ainsi que de l'agence LIMITE, et élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile-de-France.

Enfin, il est également membre du Conseil d'Administration du MEDEF Île-de-France ainsi que du Conseil Exécutif du MEDEF national.



Bastien BRUNIS
Président du MEDEF de l'Est Parisien



Franck RAIMBAULT
Président délégué du MEDEF de l'Est Parisien

2.5.2 PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE

Le Président du MEDEF de l'Est Parisien est secondé par un Président Délégué, représentant notamment les grandes entreprises adhérentes, en la personne de **Franck RAIMBAULT**, directeur juridique social d'AIR FRANCE.

Franck RAIMBAULT est également membre du Conseil d'Administration du MEDEF Île-de-France, membre du Conseil Supérieur de la Prud'homie et Président du Comité des Mandats du MEDEF de l'Est Parisien .

2.5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du MEDEF de l'Est Parisien se compose d'administrateurs, également élus par l'Assemblée Générale, représentant les différents collèges statutaires de notre organisation patronale :

- **Collège des Entreprises :**
 - Julien ALLART de HEES (ACCEO-TADEO)
 - Dominique BAYON (SAPAUDIA PARTNERS);
 - Malik BELKESSAM (RUSH TRANSPORTS);
 - Marie-Anne CANTO (DIALONCE);
 - Marion COUFFIGNAL (MC AVOCATS);
 - Katia DA COSTA, (KDC AVOCATS);
 - Franck DEVEUGHELE (CLE JOB);
 - Marie-Charlotte FAMILIADES (THÉS LA PAGODE);
 - Marie HOMBROUCK (ATORUS EXECUTIVE);
 - Fahd KHADRAOUI (MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS);
 - Meriem KHALI-MALONE (MME LA PRÉSIDENTE);
 - Pascal MANGIN (ENEDIS);
 - Karelle SIAKA MBOBDA-KUATE (ORANGE);
 - Frédéric MIRA (IMMOBILIÈRE 3F);
 - Benoit MONROCHE (ANGERIS)
 - Franck RAIMBAULT (AIR FRANCE);
 - Sébastien TREPS (ENDRIX);
 - Sébastien ZECCA (AGEPARFI);
- **Collège des Fédérations :**
 - Carinne GUILBERT (Fédération des Entreprises de Propreté d'Ile-de-France);
 - Philippe SERVALLI (FFB - Grand Paris Île-de-France);
- **Collège des Personnalités Qualifiées :**
 - Benjamin GRANGE (MASCARET);
 - Mariam KHATTAB (MOZAIK RH);
 - Sylvie LE MAUX (Fédération Française d'Escrime);
- **Invités permanents :**
 - Francois ACQUAVIAVA (SFEM);
 - Lamia AQQALAL (AGENCE LIMITE);
 - Rebecca MEYER (DOMPLUS GROUPE).

2.5.4 FONCTIONS RÉGALIENNES

En vertu du droit des associations issu de la Loi de 1901, ont été désignés :

- Julien ALLART de HEES en qualité de Secrétaire;
- Sébastien TREPS en qualité de trésorier.



Lamia AQALLAL et Katia DA COSTA, co-présidentes du COMEX 40

2.5.5 DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES

Le Conseil d'administration a désigné :

- Katia DA COSTA en qualité de Vice-présidente déléguée à la Seine-Saint-Denis);
- Benoit MONROCHE en qualité de Vice-président délégué au Val-de-Marne;
- Marie HOMBROUCK en qualité de coordinatrice de « Femmes du MEDEF »;
- Sylvie LE MAUX en qualité de Vice-présidente déléguée au Sport et E-sport;
- [hrefhttps://www.linkedin.com/in/pascal-mangin-355bb05/](https://www.linkedin.com/in/pascal-mangin-355bb05/)Pascal MANGIN en qualité de Vice-président délégué à la Culture.

2.6 COMEX40

Le MEDEF de l'Est Parisien a lancé début 2023 son Comex40, organe non-statutaire rattaché à la Présidence.

Composé d'une trentaine d'entrepreneurs et dirigeants âgés de moins de 40 ans, le Comex40 est la déclinaison locale d'un dispositif national devant servir de tremplin d'engagement patronal.

L'objectif est de sortir des sentiers battus et de proposer des idées neuves sur les grands enjeux du moment auxquels est confrontée l'entreprise. Le Comex40 formulera également des propositions sur des saisines ponctuelles du Président, interagira et débattrà avec des personnalités extérieures et des influenceurs, et contribuera à renforcer les liens et les synergies au sein du réseau.

Le Comex40 du MEDEF de l'Est Parisien est co-présidé par :

- Lamia AQALLAL;
- Katia DA COSTA.

2.7 COLLABORATEURS

Le Président, le Président Délégué, les Vice-présidents et le Conseil d'Administration du MEDEF de l'Est Parisien sont entourés et aidés au quotidien dans leurs tâches par une équipe d'une dizaine de collaborateurs, tous spécialistes de leurs sujets et dévoués aux entreprises du territoire, qu'ils conseillent et accompagnent au quotidien.

Sous la direction du Directeur Général, placé sous l'autorité hiérarchique du Président, celui-ci œuvre quotidiennement avec l'ensemble des collaborateurs du MEDEF de l'Est Parisien pour répondre aux attentes des adhérents et du territoire et être le garant du fonctionnement du paritarisme local, permettant ainsi le fonctionnement d'institutions telles que les conseils des prud'hommes, le pôle social du tribunal judiciaire (regroupant les anciens TASS, TCI et CDAS), les conseils d'administrations et commissions de recours de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse des Allocations Familiales (CAF), France Travail, les URSSAF et bien d'autres encore.



Une partie du Conseil d'Administration du MEDEF de l'Est Parisien

Chapitre 3

NOS ACTIONS

Compte tenu de la complexité de notre rôle, de la multiplicité de nos missions et de la diversité de nos actions, les attentes des entreprises adhérentes ne sont pas toutes uniformes et chacune d'entre elles se retrouvera souvent demandeuse d'une partie seulement de nos missions.

3.1 AGIR

Le MEDEF de l'Est Parisien mène en toute indépendance une action permanente d'information et d'influence auprès de l'ensemble des décideurs sur le plan local, régional, voire national lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le MEDEF de l'Est Parisien est l'interlocuteur naturel des autorités et décideurs départementaux et régionaux (Préfecture, Direction Département des Impôts et Finances Publiques, DRIEETS (ex. DIRECCTE), URSSAF, Banque de France, BPI, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Établissements Publics Territoriaux (EPT), etc.) pour tous les sujets ayant trait au développement économique du territoire et/ou des entreprises ayant leur établissement ou leur activité en Seine-Saint-Denis et/ou du Val-de-Marne.

Chaque entreprise adhérente peut, si elle le souhaite, être accompagnée dans ses démarches importantes par notre organisation patronale ou encore nous faire part des remontées terrain ou obstacles juridiques, techniques ou administratifs qui obèrent son activité. Chaque mois, nous faisons remonter aux autorités compétentes l'ensemble de ces sujets.

Dans le cadre de notre action, nous mettons aussi en relation entre elles les entreprises et experts du territoire pour créer de nouvelles opportunités.

3.2 ACCOMPAGNER

En notre qualité de tiers de confiance, le MEDEF de l'Est Parisien est l'interlocuteur naturel pour dialoguer, accompagner et structurer les projets de ses entreprises adhérentes mais aussi servir de médiateur à l'occasion de désaccord ou de contentieux avec les administrations.

Le MEDEF de l'Est Parisien a également vocation à appuyer et accompagner au long cours les entreprises adhérentes dans les projets d'investissements, de rénovation, de relocalisation ou tout autre projet important ayant un impact significatif sur le territoire.

Notre organisation patronale a naturellement développé une compétence particulière en droit social, que cela soit en relations individuelles ou collectives. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au chapitre 6 de ce document.

Le MEDEF de l'Est Parisien est une association relevant de la loi 1901 à but non lucratif, cependant certaines de nos interventions, du fait de leur complexité et du temps exigé, peuvent nécessiter une participation financière supplémentaire.

3.3 REPRÉSENTER

L'ADN de toute organisation patronale telle que le MEDEF de l'Est Parisien est de défendre et représenter - sur le territoire relevant de sa compétence - les entreprises du territoire dans le cadre du paritarisme, qu'il soit juridictionnel ou de gestion, participant ainsi à la démocratie sociale inscrite à l'article 1^{er} du Code du Travail par la loi n°2008-67 du 21 janvier 2008.

C'est notamment cette mission de « service public » qui la distingue des autres acteurs de la vie économique (chambres de commerce, chambre des métiers, établissement public territorial, club d'entreprises par exemple).

Au plan national, ce sont près de 16.000 mandats occupés par le MEDEF :

- 1.247 mandats paritaires nationaux;
- 3.400 mandats paritaires régionaux;
- 1.900 mandats paritaires territoriaux;
- 3.500 conseillers prud'homaux;
- 2.000 membres des chambres de commerce et d'industrie;
- 3.100 juges au tribunal de commerce.

Au plan territorial, ce sont près de 350 mandats dans tous les domaines concernant la vie de l'entreprise dont dispose le MEDEF de l'Est Parisien, levier d'influence considérable sur l'ensemble du territoire.

Pour de plus amples d'informations, le chapitre 5 du présent document est entièrement consacré aux mandats.

3.4 INFORMER

Le rôle du MEDEF de l'Est Parisien est également de former et informer ses adhérents pour les aider à prendre les bonnes décisions au bon moment.

Notre organisation patronale propose quotidiennement une information pertinente et accessible pour tous les domaines de l'entreprise : économique, social, local, international... information que chaque entreprise adhérente peut, si elle souhaite, donner accès à ses propres collaborateurs.

Cette information peut prendre toutes les formes : newsletters, magazine papier (CAP IDF), intranet, podcasts audio ou vidéo (cf. notre chaîne Youtube, conférences, réunions, matinales juridiques, etc.).

Le MEDEF de l'Est Parisien publie un magazine trimestriel intitulé CAP IDF dont les numéros vous sont envoyés directement au sein de vos entreprises et sont également disponibles pour lecture sur notre site internet.



En qualité de syndicat patronal, notre rôle est aussi de rendre visibles et valoriser les initiatives locales ainsi que celles de nos entreprises adhérentes, que ce soit par le biais de visites d'entreprises ou les réseaux sociaux (Linkedin, Twitter, etc.).



Images notre dernier tournage les « Entretiens du MEDEF de l'Est Parisien »

3.5 LA FRANCOPHONIE

Le MEDEF de l'Est Parisien est très impliqué dans le soutien et le développement de la francophonie, notamment économique, et se place dans la droite ligne de l'action de l'Alliance des Patronats Francophones créée et présidée par Geoffroy ROUX de BEZIEUX. Le MEDEF de l'Est Parisien est membre observateur de l'Alliance.



On doit d'abord au MEDEF national, et plus particulièrement à son président Geoffroy ROUX DE BEZIEUX, d'avoir concrétisé une vision innovante pour développer la francophonie des affaires.

En confiant dès 2021 à Fabrice LE SACHÉ, vice-président et porte-parole du MEDEF, l'organisation de la première REF francophone, il a impulsé une dynamique qui a permis de réunir plus de 600 chefs d'entreprise de 27 nationalités à Paris. L'Alliance des Patronats Francophones, créée à cette occasion, a depuis fourni un travail colossal qui a abouti à la déclaration d'Abidjan, un texte solide et ambitieux.

A la suite de ces premières REF francophones réussies, le MEDEF de l'Est Parisien était également présent à la 3ème REF francophone qui s'est déroulée à Québec (CANADA) du 11 au 13 juin 2023, puis au 1er Sommet de la Francophonie Économique à Beyrouth du 9 au 11 octobre 2023 et le MEDEF de l'Est Parisien fut la délégation la plus importante pour la 4ème REF francophone qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 29 au 31 mai 2024.

De la même manière, nous étions présents au 1er salon Franco-Tech qui s'est tenu à Paris en octobre 2024 en parallèle du XIXème sommet de la francophonie.

3.5.1 SON AMBITION

L'Alliance des Patronats Francophones est le premier réseau d'entreprises de l'espace francophone. Avec ses 40 organisations professionnelles représentatives, elle représente le secteur privé formel dans les pays francophones. 90 % des entreprises affiliées aux membres de l'organisation sont des TPE/PME.

Cette nouvelle Alliance multilatérale et internationale vise à renforcer les liens entre entreprises et économies francophones de façon concrète et opérationnelle.

L'Alliance met au cœur de son action la circulation des entrepreneurs dans l'espace économique francophone, la formation des jeunes, la transition écologique et l'accompagnement des jeunes pousses (start-up).

Grace au réseau de nos membres, principales organisations professionnelles dans les différents pays, nous dialoguons avec l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvrons auprès des différents décideurs en faveur d'une meilleure compréhension des contraintes et des atouts des entreprises.

Dans un contexte de profondes mutations (économiques, démographiques, numériques et sociétales), l'Alliance a pour mission de créer des ponts et lever les barrières réglementaires afin de favoriser davantage les échanges commerciaux et les flux économiques entre les pays francophones.

La force de l'Alliance réside dans son réseau d'un million d'entreprises représentées via nos membres.

Le Comité exécutif de l'Alliance fixe la stratégie dans les divers domaines de sa compétence et prend les décisions correspondantes, notamment sur les règles internes, les instances, le budget et la vie de l'association.

3.5.2 SA GOUVERNANCE

Le Comité exécutif, présidé par le Président Geoffroy ROUX de BEZIEUX, rassemble 10 représentants élus par les membres et se réunit une fois par trimestre. Il compte 1 Président, 9 Vice-Présidents représentant leur zone géographique, et 1 Secrétaire Général.



Bastien BRUNIS à la 4ème REF Francophone de Marrakech

Chapitre 4

NOS PUBLICATIONS

Au MEDEF de l'Est Parisien, nous attachons une grande importance à la qualité de notre production éditoriale, tant sur le fond que dans la forme, et plaçons dans notre travail d'analyse, de synthèse ou de proposition un haut niveau d'exigence.

4.1 COLLECTION « LES FONDAMENTAUX »

Dans le cadre de l'accompagnement de ses entreprises adhérentes, le MEDEF de l'Est Parisien a développé une nouvelle collection de documentation juridique de référence dénommée « LES FONDAMENTAUX » qui, au gré de l'actualité de nos adhérents, vient faire le point sur des sujets interprofessionnels d'une actualité quelques fois brûlante.

Cinq numéros de cette nouvelle collection ont été publiés depuis 2022 comme par exemple :

- #1 le règlement intérieur disponible en téléchargement [ici](#) ;
- #2 les contraventions routières disponible en téléchargement [ici](#) ;
- #5 le droit du travail à l'épreuve des JO.

4.2 NOS ANALYSES

Même si nous préférons généralement travailler de manière discrète et argumentée le fond des dossiers, le MEDEF de l'Est Parisien publie néanmoins régulièrement des analyses et prises de positions sur certains dossiers comme par exemple :

- la sécurité privée ;
- la mobilité professionnelle ;
- la sécurité privée au féminin ;
- l'accessibilité de la commande publique pour les PME ;
- les retombées économiques locales des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;
- le projet de loi de finances 2025.

4.3 LETTRE M

En parallèle des sujets de fond interprofessionnels, le MEDEF de l'Est Parisien développe également une veille économique, juridique et sociale réservée à ses adhérents.

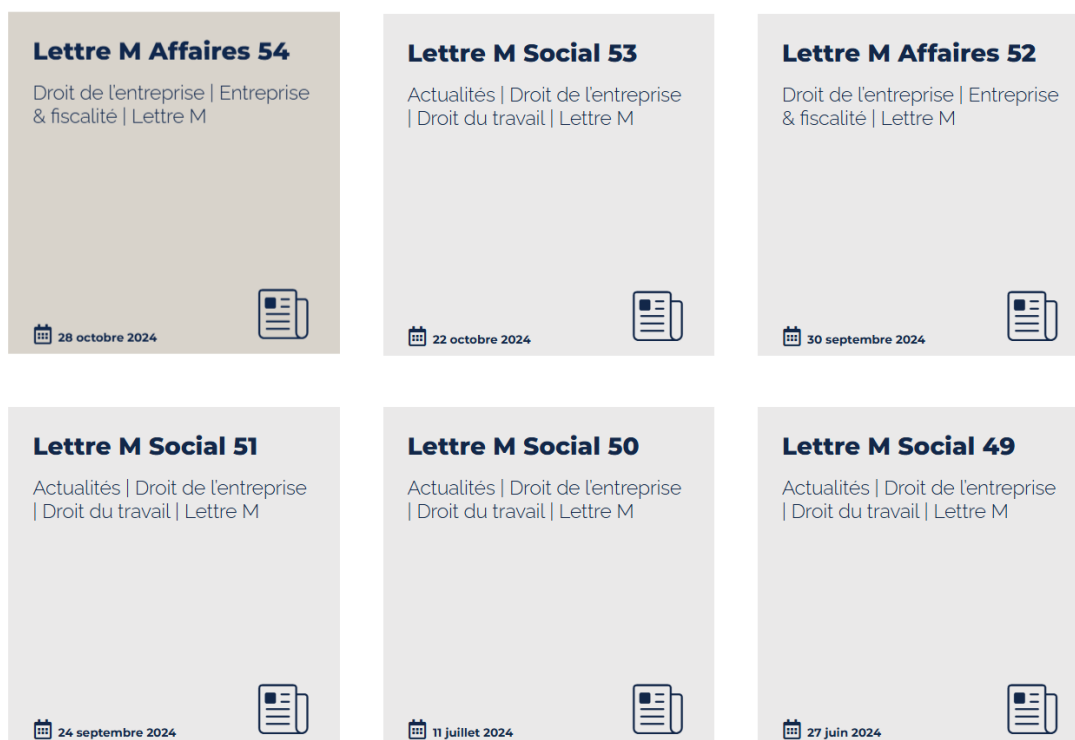
Le titre « Lettre M » est décliné en vraie stratégie éditoriale sur les thèmes de la souveraineté, du social, des affaires, de l'énergie... Réservée en primeur à nos adhérents, une publication ouverte destinée aux prospects est volontairement communiquée plus tardivement. Ces écrits permettent d'avoir du champ disponible sur les réseaux sociaux et

sur le site internet afin de devenir une référence avec un objectif de parution mensuel.

Avec déjà 54 numéros publiés à fin octobre 2024, la *Lettre M* est publiée sur un rythme mensuel et thématique :

- Lettre M Social;
- Lettre M Affaires;
- Lettre M Énergie;
- Lettre M Souveraineté.

Retrouvez toutes les lettres M sur notre site internet en cliquant ici.



4.4 NOS HORS SERIES

4.4.1 GUIDE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Pour aider les entreprises à passer le cap des difficultés engendrées notamment par la crise COVID et les conséquences de la guerre en Ukraine qui a donné lieu à une flambée des prix de l'énergie, le Vice-président du MEDEF de l'Est Parisien délégué aux entreprises en difficulté a réalisé un énorme travail de collecte et d'information afin de produire un guide de référence des entreprises en difficultés et de préparation de sa relance à la sortie de crise.

Initialement circonscrit au Val-de-Marne, ce guide a fait l'objet d'une présentation du MEDEF national et a été repris par ce dernier début 2023. Le GUIDE DE LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES est disponible ici en téléchargement.

Le guide, dans sa seconde édition de 2023, intègre désormais le département de la Seine-Saint-Denis et est disponible en téléchargement sur le site web du MEDEF de l'Est Parisien.

Un immense merci à Monsieur Dominique BAYON, Président de SAPAUDIA Partners, pour ce travail exceptionnel.

4.4.2 GUIDE DES CFA DE L'EST PARISIEN

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a bouleversé le paysage de la formation professionnelle. En donnant une place prépondérante à l'apprentissage, la loi a ainsi libéralisé le marché en l'ouvrant à l'ensemble des organismes de formation, tout en assurant un financement pour chaque contrat d'apprentissage.

D'un point de vue pratique, cela signifie que tous les organismes de formation peuvent ainsi proposer des formations éligibles à l'apprentissage (CFA, lycées professionnels, universités, Grandes Écoles, écoles spécialisées). Dans ce méandre, il nous a semblé utile – au travers de ce cahier - de proposer à nos entreprises adhérentes une liste de centres de formation initiale, dûment sélectionnés, afin de les aider à trouver les bons candidats pour leurs recrutements.

Pour établir ce cahier, deux critères d'appréciation essentiels ont été retenus :

- la qualité de la formation ; et
- le coût (le reste à charge) pour l'entreprise.

Pour cela, nous avons sélectionné ces formations parmi :

- les organismes publics, sous tutelle ministérielle, proposant un diplôme d'État et soumis au respect du référentiel de formation des diplômes visés ; les entreprises n'ont aucun « reste à charge » à payer puisque la formation n'est pas payante ;
- les organismes privés, adossés à des fédérations professionnelles ou créés à l'initiative de grandes entreprises ou labélisés ou visés par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Île-de-France ou qui ont su forger une réputation d'excellence ; nous avons privilégié les organismes proposant des formations avec zéro « reste à charge » pour l'entreprise (ou un reste à charge très limité).

Cette liste n'est pas figée et sera amenée à évoluer notamment grâce à vos retours d'expérience qui nous sont précieux. Pour toute demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec notre cellule apprentissage. Ce guide est téléchargeable sur le site internet du MEDEF de l'Est Parisien.

4.4.3 PARIS 2024 : LES JEUX FACE A LA MENACE ACTIVISTE

L'activisme anti-Jeux est-il une nouvelle discipline olympique ? Alors que le monde attendait avec impatience le spectacle des Jeux olympiques et paralympiques, cette question préoccupante soulève des inquiétudes quant à l'impact potentiel des mouvements contestataires sur l'image de la France mais aussi sur les intérêts des entreprises impliquées, directement ou indirectement, dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP).

Le sujet n'est évidemment pas « vendeur » et peut légitimement faire naître un certain nombre de craintes de la part des organisateurs, responsables de la sécurité des Jeux ou entreprises participant à l'organisation de ces derniers. A cet égard, nous avons d'ailleurs été étonnés du faible nombre de mentions de ce risque tant dans les appels d'offres émanant directement du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) que dans les ouvrages de référence en matière de sûreté de grands événements.

En qualité d'organisation patronale territoriale représentative de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, terre d'accueil des Jeux de Paris 2024, nous nous devons d'étudier la question.

Au-travers de cet ouvrage, nous nous sommes intéressés aux mouvements activistes anti olympiques de plus en plus prégnants. De ses origines naissantes à ses manifestations contemporaines, la trajectoire de la contestation entourant les Jeux olympiques reflète les paradigmes sociétaux changeants et les modes de protestation en évolution.

En retraçant la lignée historique du sentiment anti-olympique, cette recherche participe de la connaissance des motivations sous-jacentes, des stratégies et idéologies animant ces mouvements d'opposition contemporains appelés « activistes ».

Cet ouvrage est le premier d'une série d'études que le Medef de l'Est Parisien a initié concernant les différentes formes d'activisme envers les entreprises et plus largement l'économie, afin d'apporter une connaissance fine et éclairée, empreinte de recul et d'objectivité, de ces mouvements contestataires.

La version numérique de cet ouvrage est disponible gratuitement sur le site du MEDEF de l'Est Parisien.

4.4.4 LES MOUVEMENTS ACTIVISTES RADICAUX

Après un premier opus consacré aux mouvements activistes à l'œuvre contre les Jeux de Paris 2024, ce nouvel ouvrage s'intéresse plus particulièrement aux mouvements activistes radicaux, en particulier écologistes.

« *L'écologie est une science, les écologistes en ont fait une religion* » analyse l'économiste Jean de Kervasdoué. Nous voulions comprendre pourquoi...

Au-travers d'une étude approfondie et parfaitement documentée, les auteurs se sont donc plongés au cœur du phénomène de l'écologie radicale pour en comprendre ses origines, ses combats et ses projets politiques.

Au-delà du folklore et des faits divers qui quelques fois font et défont l'actualité, la mécanique de la radicalité mise en œuvre par ces mouvements est profonde et l'appel à la violence politique et physique assumée et revendiquée.

La France est devenue aujourd'hui l'un des terrains de jeux préférés des combats écologiques violents où s'entremêlent convictions écologiques profondes et sincères, intérêts locaux, lutte intersectionnelle et combat anticapitaliste. Plongez dans le monde souterrain de la « lutte pour l'écologie »!

Cet ouvrage sera prochainement disponible sur le site du MEDEF de l'Est Parisien.



4.5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Afin de garantir la protection de notre marque, de notre identité et de notre production intellectuelle, nous avons décidé de mettre en œuvre une stratégie de protection de nos droits de propriété intellectuelle et industrielle en déposant nos marques auprès de l'INPI :

- le « MEDEF de l'Est Parisien » (marque verbale n° 4924983);
- la « Lettre M » (marque verbale n°4924985);
- « mon MEDEF & MOI » (marque verbale n° 4980516);

ainsi qu'en s'enregistrant au registre national des éditeurs de livres géré par l'AFNIL (Agence ISBN France) sous l'indicatif éditeur n° 978-2-487563.

De même, le MEDEF de l'Est Parisien mène une politique active de protection de sa marque sur internet en déposant son nom de domaine ainsi que tous les noms de domaine proches ou synonymes de celui-ci afin d'éviter toute appropriation frauduleuse de son image de marque. A ce titre, le MEDEF de l'Est Parisien gère actuellement 17 noms de domaine différents.



Chapitre 5

LES MANDATS

5.1 LES MISSIONS DES MANDATAIRES

Les mandats permettent de défendre et de promouvoir les intérêts de toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, et se retrouvent dans tous les champs de la vie de l'entreprise : emploi, développement des compétences, économie, formation, protection sociale, santé, logement, environnement...

Chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, les mandataires sont des bénévoles qui s'engagent, agissent et défendent l'entreprise et l'esprit d'entreprise dans toutes les instances concernées :

- ils assurent la défense des intérêts communs des entreprises;
- ils participent à une gestion efficace des organismes dans lesquels ils siègent;
- ils assurent la déclinaison territoriale des positions du MEDEF;
- ils contribuent à créer un environnement favorable aux employeurs;
- ils font la pédagogie de l'entreprise et en promeuvent les valeurs.

5.2 LA TYPOLOGIE DES MANDATS

Les mandats exercés par le MEDEF relèvent de différents champs :

- les **mandats du champ paritaire** : emploi, formation, protection sociale, logement, fédération Agirc-Arrco, Urssaf, etc.;
- les **mandats liés au dialogue social** : Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), observatoire du dialogue social, etc.;
- les **représentations** dans les secteurs de l'environnement, la consommation, l'insertion, l'éducation...;
- les **fonctions juridictionnelles** : conseils des prud'hommes, pôle social du TGI (fusion en 2019 des Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale et du contentieux de l'incapacité);
- les fonctions d'élus notamment au sein des chambres de commerce et d'industrie.

5.3 LE RÔLE DU MEDEF DE L'EST PARISIEN

Dans ce cadre, le rôle du MEDEF de l'Est Parisien est essentiel, il doit :

- **sélectionner** des candidats mandataires en tenant compte :
 - de l'équilibre entre les secteurs d'activité, les tailles d'entreprises, les adhérents, la parité, etc.;
 - des critères de sélection : compétence, disponibilité, entrepreneur en activité, âge, incompatibilités, etc.;

- **désigner** selon un processus transparent et rigoureux (Comité des Mandats du MEDEF de l'Est Parisien);
- **informer** en assurant la cohésion des mandataires et la cohésion des positions;
- **former** en encourageant la participation aux formations organisées par le MEDEF de l'Est Parisien;
- **valoriser** les mandataires (témoignages, participation aux assemblées générales, organisations de séminaires, forums...).

5.4 LES MANDATS TERRITORIAUX

Au plan territorial, le MEDEF de l'Est Parisien recrute, désigne, forme et anime directement ses mandataires au sein d'institutions aussi diverses que :

- Conseil des Prud'hommes (CPH) de Bobigny;
- Conseil des Prud'hommes (CPH) de Créteil;
- Conseil des Prud'hommes (CPH) de Villeneuve-Saint-Georges;
- Tribunal judiciaire de Bobigny;
- Tribunal judiciaire de Créteil;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-de-Marne;
- Caisse des Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis;
- Caisse des Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne;
- Commission Départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires de Seine-Saint-Denis;
- Commission Départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Val-de-Marne;
- Pôle Emploi : Instances Paritaires Régionales (IPR) et Instances Paritaires Territoriales (IPT);
- Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL) de Seine-Saint-Denis;
- Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL) du Val-de-Marne;
- Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de Seine-Saint-Denis;
- Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) du Val-de-Marne;
- Conseils d'administration de différents IUT;
- Conseils d'administration de différents société ESH;
- Observatoire du Dialogue Social de Seine-Saint-Denis;
- Observatoire du Dialogue Social du Val-de-Marne;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne.

5.5 LES MANDATS RÉGIONAUX

Au plus régional, le MEDEF de l'Est Parisien recrute, désigne, forme et anime directement quelques dizaines de mandataires au sein d'institutions aussi diverses que :

- URSSAF d'Île-de-France;
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) d'Île-de-France;
- Comité Régional des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CRATMP) d'Île-de-France
- Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) d'Île-de-France;
- Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF);
- Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGE-CAM Île-de-France);
- Comité Paritaire Régional d'Île-de-France de l'APEC (CPR APEC);
- Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelles (CPRI);
- Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS).

5.6 LES MANDATS NATIONAUX

Au plan national, le MEDEF de l'Est Parisien désigne également quelques représentants choisis pour siéger au sein d'institutions présentes dans les domaines des relations sociales, de la protection sociale, de la formation ou du logement :

- Groupe Action Logement;
- Association pour la Promotion de l'Emploi des Cadres (APEC);
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) ;
- Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF);
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV);
- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER);
- Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification des Accidents du Travail (CNI-TATT);
- Commission Nationale de la Convention Collective (CNCC);
- Conférence Nationale de Santé (CNS);
- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA);
- Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE);
- Commission des Accords de Retraite et de Prévoyance (COMAREP);
- Conseil de gestion du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides;
- Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des Salariés (AGS);
- Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH);
- Fond Paritaire De Sécurisation Des Parcours Professionnels (FPSPP);
- Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC);
- Association pour la Garantie Sociale des chefs et des dirigeants d'entreprise (GSC);
- Conseil Supérieur de la Prud'homie (CSP);
- Association pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL);
- Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS);
- Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGE-CAM);
- Conseil d'Administration d'AKTO (opérateur de compétences);
- Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT);
- Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI);
- EUROGIP (GIE entre la CNAMTS et l'INRS);
- France Compétences;
- AGIRC-ARRCO;
- Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV);
- Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES);
- Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (CCSS);
- Association pour la Certification Paritaire Interprofessionnelle et l'évolution Professionnelle (CERTIFPRO).

5.7 ÊTRE MANDATAIRE

Être mandataire, c'est évidemment et avant tout être le dépositaire de l'acte par lequel une personne (le MEDEF de l'Est Parisien) donne à une autre (la mandataire) le pouvoir d'agir ou de faire quelque chose en son nom. Il est donc évident qu'une relation forte de proximité doit être entretenue entre le mandataire et le MEDEF de l'Est Parisien, cette relation étant symbolisée notamment par le maintien impératif de l'adhésion de l'entreprise du mandataire au MEDEF de l'Est Parisien durant tout le temps de son mandat.

Bien évidemment, comme tout mandat, celui-ci est soumis au strict respect d'une

charte de déontologie et d'un code éthique liant le mandant et son mandataire.

Au-delà de son implication, le mandat est également un enrichissement personnel, l'occasion de comprendre les rouages des organismes paritaires, d'aller à la rencontre des acteurs institutionnels locaux, régionaux, voire nationaux. C'est également l'opportunité d'acquérir des compétences techniques, relationnelles et d'élargir son réseau professionnel au-delà de sa branche. Être mandataire, c'est rompre votre isolement, connaître les réalités externes au monde de l'entreprise et développer votre vision prospective.

5.8 FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX

Le renouvellement général des conseils des prud'hommes nous a poussé à réinventer complètement la formation de nos conseillers en développant un programme complet et innovant de formation continue, en sus de la formation initiale des nouveaux conseillers prud'hommes dispensée par l'École Nationale de la Magistrature.

Nous avons allié le meilleur d'Entreprises et Droit Social (EDS) avec nos propres formations, notamment sur les aspects procéduraux et de négociation avec les anciens négociateurs du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN).



Chapitre 6

NOS SERVICES

Sous réserve d'être à jour de leurs cotisations, les adhérents du MEDEF de l'Est Parisien (à l'exception des adhérents dits « GSC » (cf. section 6.10) peuvent accéder sans surcoût à l'ensemble de nos services suivants, tous inclus dans le montant de votre adhésion.

6.1 SERVICE JURIDIQUE

Le MEDEF de l'Est Parisien met gratuitement à disposition de ses adhérents un service juridique - spécialiste notamment en relations individuelles et collectives mais aussi en droit des affaires - pour les accompagner dans leurs problématiques juridiques et sociales comme par exemple :

- mise en conformité RH;
- diagnostic social;
- règlement intérieur;
- obligations employeurs;
- relations individuelles;
- relations collectives (DP/CSE);
- simulation de contrôle;
- formations juridiques sur-mesure.

Votre contact :

Vanessa LABBOZ

Responsable juridique

Portable : 07 63 26 56 48

Email : vlabboz@medef9394.org

6.2 INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Le MEDEF de l'Est Parisien met gratuitement à disposition de ses adhérents un service d'intelligence économique susceptible de vous aider notamment dans la cartographie de vos risques :

- identification des forces, des menaces et des vulnérabilités : la cartographie des risques vous offre une perspective des enjeux majeurs de votre entreprise en identifiant les domaines où vous excellez et ceux qui nécessitent une attention particulière, voire la mise en place de mesures spécifiques;
- culture commune du risque : la cartographie des risques permet une compréhension approfondie des principaux risques de votre entreprise. Partagée par tous autour d'un projet fédérateur, elle permet à l'ensemble des collaborateurs de se préparer et de réagir de manière appropriée, illustrant la distinction entre plan de continuité des activités et plan de reprise des activités;
- maximisation de la création de valeur : en identifiant les risques potentiels, vous pouvez prendre des décisions plus éclairées pour optimiser la valeur de votre entreprise. La cartographie des risques vous permet d'allouer vos ressources de manière stratégique;

- anticipation des menaces : face à des défis tels que les crises économiques, les cyberattaques ou les perturbations du marché, la cartographie des risques vous prépare à réagir rapidement et efficacement ;
- confiance en période de crise : lorsque l'incertitude règne, la cartographie des risques vous donne la confiance nécessaire pour piloter sereinement votre entreprise. Vous savez où concentrer vos efforts pour minimiser les impacts négatifs en identifiant de façon claire et précise les risques pour votre société et comment ils peuvent survenir.

Votre contact :

Marianne GÖRGE

Chargée de mission intelligence économique

Portable : 07 82 33 56 94

Email : mgorge@medef9394.org

6.3 CELLULE EMPLOI & FORMATION

Le MEDEF de l'Est Parisien dispose d'une cellule d'information et d'accompagnement sur les politiques publiques de l'emploi sur laquelle les entreprises adhérentes peuvent s'appuyer pour construire leur plan de recrutement et de développement RH ainsi que pour intégrer la dimension inclusion dans leur politique sociale ou RSE.

Votre contact :

Pauline KROU-VERDIER

Chargée de mission Emploi Handicap Formation

Portable : 06 99 62 89 88

Email : pkrou@medef9394.org

6.4 CELLULE HANDICAP ET EMPLOI

Compte tenu de son histoire, le MEDEF de l'Est Parisien a la particularité de disposer d'une cellule handicap reconnue pour son expertise au niveau national. Cette cellule a pour objectifs :

- informer et conseiller les entreprises sur leur politique handicap et les assister dans la mise en place des différents dispositifs ;
- réaliser des diagnostics sur la politique handicap dans les entreprises adhérentes ;
- accompagner les entreprises adhérentes auprès des autorités administratives et les aider à défendre leur dossier ;
- élaborer et co-animer des réunions d'information, conférences, échanges de bonnes pratiques sur des thématiques handicap liées aux besoins des adhérents et à l'actualité sociale ;
- informer et diffuser rapidement et gratuitement des offres d'emploi, de stages et d'alternances auprès des partenaires tels que missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi...
- représentation des entreprises sur les forums emploi ;
- veille sur l'ensemble des dispositifs formation-emploi ;
- faciliter la mise en relation avec les partenaires emploi.

Votre contact :

Pauline KROU-VERDIER

Chargée de mission Emploi Handicap Formation

Portable : 06 99 62 89 88

Email : pkrou@medef9394.org

6.5 MON AIDE CYBER

La majorité des équipes du MEDEF de l'Est Parisien est certifiée « MonAideCyber ». MonAideCyber est un service d'accompagnement, simple et adapté aux entités souhaitant améliorer leur niveau de cybersécurité. Reposant sur un réseau d'experts aidants, MonAideCyber propose une méthode des « petits pas » pour identifier les actions prioritaires, permettant ainsi de tirer vers le haut l'ensemble des acteurs, quels que soit leurs moyens et leur niveau de maturité.



6.6 INTERVENTIONS COMPLEXES

Il peut arriver que les entreprises doivent faire face à des problématiques complexes qui sortent de l'ordinaire, nécessitant une compétence ou une confidentialité particulière ou encore un conflit nécessitant une médiation spécifique. En qualité de tiers de confiance (cf. section 2.4.6), les entreprises adhérentes peuvent alors saisir directement le Directeur Général du MEDEF de l'Est Parisien qui assurera personnellement l'intervention, sous réserve de faisabilité, en toute confidentialité.

6.7 ÉVÈNEMENTS

Le MEDEF de l'Est Parisien propose régulièrement à ses adhérents de se rencontrer et de se former au-travers de manifestations telles que (liste non-exhaustive) :

- de matinales juridiques;
- de webinaires techniques;
- de conférences de spécialistes;
- de déjeuners-débats;
- des formations ou forums;
- des visites d'entreprises;
- des cocktails;
- des événements.

6.8 CLUB FRANCOPHONIE

L'Alliance des Patronats Francophones est une association fondée le 29 mars 2022 à Tunis par 28 organisations patronales francophones. Cette nouvelle alliance multilatérale et internationale vise à renforcer les liens entre entreprises et économies francophones de façon concrète et opérationnelle.

Dans cette nouvelle dynamique porteuse d'avenir pour ses entreprises et son territoire si particulier, le MEDEF de l'Est Parisien est membre observateur de l'Alliance et a souhaité prendre le leadership territorial sur la France.

Le club Francophonie des Affaires du MEDEF de l'Est Parisien a été lancé le 9 février 2023 avec l'assentiment de l'Alliance des Patronats Francophones et du MEDEF International, cherchant à réunir toutes les énergies favorables à la francophonie des affaires autour d'objectifs concrets, pour les adhérents comme pour toutes les parties prenantes.

Le MEDEF de l'Est Parisien a ainsi déjà signé plusieurs conventions de partenariat avec des organisations patronales partenaires, membres de l'Alliance des Patronats Francophones, comme l'Association des Industriels Libanais ou encore le Groupement des Entreprises de Madagascar.

6.9 « MON MEDEF & MOI »

Le MEDEF de l'Est Parisien a fait appel à DOMPLUS Groupe - opérateur de référence dans l'accompagnement des parcours de vie - pour proposer un service d'accompagnement dédié aux entrepreneurs, et à leur famille, ayant pour objet de soulager leur charge mentale en les aidant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Les crises, économiques et sociales, s'enchaînent depuis maintenant plusieurs mois, voire plusieurs années. Elles ont profondément modifié le rapport au travail et la relation que les individus entretiennent avec l'entreprise en général. Elles ont aussi accentué les tensions exercées sur les chefs d'entreprise qui n'ont eu de cesse de s'adapter à cette nouvelle donne.

Les chefs d'entreprise travaillent en moyenne 55 à 60 heures par semaine et les responsabilités qu'ils portent, voire supportent, sont souvent méconnues et démesurées, tant à titre professionnel qu'à titre personnel. L'exercice des fonctions de direction, notamment dans les TPE et PME, est fréquemment marqué du sceau de la solitude et, la charge de travail qui est associée entraîne régulièrement le chef d'entreprise à s'oublier, voire à se négliger.

Face à ce constat, le MEDEF de l'Est Parisien a souhaité - sous l'impulsion de son Président, Bastien BRUNIS - apporter une réponse sociale, servicielle et innovante à ce défi continu des entrepreneurs : ne pas être obligé de choisir entre vie personnelle et vie professionnelle ou être contraint de sacrifier l'une au détriment de l'autre. Comment ?

Ce service « *mon MEDEF & MOI* » est un service d'accompagnement et d'appui permettant à chaque chef d'entreprise qui le souhaite, ainsi qu'à sa famille, d'être entouré, conseillé et accompagné dans les aspects personnels de sa vie professionnelle, lui redonnant ainsi les clefs pour assumer, côte à côte, ses fonctions de direction d'entreprise tout comme son rôle de chef de famille que souvent on lui prête.

Agissant en tiers de confiance, soumis au secret professionnel, les conseillers spécialisés de DOMPLUS Groupe dispensent un accompagnement confidentiel et personnalisé tant aux chefs d'entreprise, entrepreneurs, cadres dirigeants que leur famille permettant de :

- de bénéficier de conseils et d'informations en lien avec leur situation,
- d'être accompagnés dans les démarches,
- d'être soutenus et écoutés.

sur des sujets aussi divers que la parentalité, les relations aidants/aidés ou les aléas de la vie (liste non-exhaustive).

Entièrement financé par le MEDEF de l'Est Parisien et accessible sans surcoût pour les chefs d'entreprise, entrepreneurs et cadres dirigeants des entreprises adhérentes du MEDEF de l'Est Parisien et leurs familles, <https://monmedefetmoi.medef9394.org/> est totalement confidentiel et accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 depuis le 1^{er} juin 2023.



<https://monmedefetmoi.medef9394.org/>

A PROPOS DE DOMPLUS Groupe :

Créée en mai 2000 en France, DOMPLUS Groupe est une société spécialiste de l'intermédiation à distance. DOMPLUS Groupe, Priorité à la Personne, est l'opérateur français de référence en matière d'accompagnement humain et digital des parcours de vie (santé, social, professionnel, personnel, familial...) grâce notamment à leur méthode exclusive : « l'Écoute Unique », priorisant l'humain grâce à une relation personnalisée et des réponses d'experts, en toute confidentialité. Contact : Rebecca MEYER, directrice des affaires publiques.

6.10 GARANTIE SOCIALE DU CHEF D'ENTREPRISE

Malgré les aides de l'État et corrélativement une diminution de plus de 33 en 2020, plus de 33.189 chefs d'entreprise ont néanmoins perdu leur activité professionnelle en 2020, dont 1.506 en Seine-Saint-Denis et 630 dans le Val-de-Marne.

Il y a 40 ans, les organisations patronales ont compris qu'en permettant aux entrepreneurs d'anticiper le risque, il serait mieux maîtrisé. Le MEDEF, la CPME et l'U2P créent alors la GSC, la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise, l'assurance perte d'emploi des dirigeants. Les entrepreneurs, créateurs d'emploi, peuvent ainsi préserver leur audace, ils savent que leur aventure entrepreneuriale ne mettra pas en péril leur patrimoine, leur niveau de vie, leur sphère familiale et personnelle.

Anticiper les risques est au cœur du rôle du dirigeant d'entreprise. En 1979, l'association GSC souscrit donc le contrat d'assurance de groupe GSC auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Allianz, Generali, SMABTP) pour permettre aux entrepreneurs et aux mandataires sociaux de maintenir leurs revenus en cas de perte d'activité professionnelle et ainsi de pouvoir rebondir.

En effet et contrairement aux salariés, les dirigeants sont rarement couverts par Pôle Emploi et perdre leur situation peut avoir, pour eux, des conséquences considérables. Ils ont donc tout intérêt à vérifier leur situation au regard de Pôle Emploi et à protéger leurs revenus en souscrivant une assurance volontaire.

La GSC, à travers l'assurance perte d'emploi, assure une indemnité proportionnelle aux revenus antérieurs aux dirigeants mandataires sociaux, travailleurs non-salariés, entrepreneurs individuels, créateurs/repreneurs d'entreprises en cas de perte involontaire de leur emploi.

Ce produit d'assurance « Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise » est un contrat d'assurance de groupe (Convention GSC) à adhésion facultative souscrit par l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC), auprès de Gan assurances, Allianz IARD, Generali France Assurances Incendie Accidents, S.M.A. BTP, co-assureurs, représentés par Gan assurances intervenant en qualité d'apôliciteur. Il permet aux dirigeants mandataires sociaux non pris en charge par Pôle emploi et aux dirigeants travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'un revenu de substitution en cas de perte d'emploi involontaire.

L'affiliation de l'entreprise pour le compte de son dirigeant mandataire social ou l'adhésion du travailleur non salarié à la Convention GSC est destinée aux entreprises membres d'une organisation patronale elle-même membre de l'Association GSC et adhérente à la Convention (exception faite pour les créateurs/repreneurs d'entreprise depuis moins de trois ans et ayant opté pour la formule Créateur forfaitaire).

L'assurance perte d'emploi s'adresse :

- au dirigeant mandataire social assimilé salarié :
 - dans les SA : Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général délégué (administrateur ou non administrateur), Membre du directoire.;
 - dans les SAS : Président, dirigeant désigné dans les statuts;
 - dans les SARL : gérant minoritaire ou égalitaire, et gérant mandataire social ne détenant pas de part social de l'entreprise, mandaté pour exercer les fonctions de gérance de l'entreprise;
 - dans les SASU : Président de SASU.
- au dirigeant non salarié :
 - dans les SARL : gérant majoritaire ou gérant associé d'EURL;
 - dans les autres formes juridiques d'entreprise : chef d'entreprise en nom personnel, artisan (inscrit au seul Répertoire des Métiers), commerçant, dirigeant de SNC, de Société en Commandite...

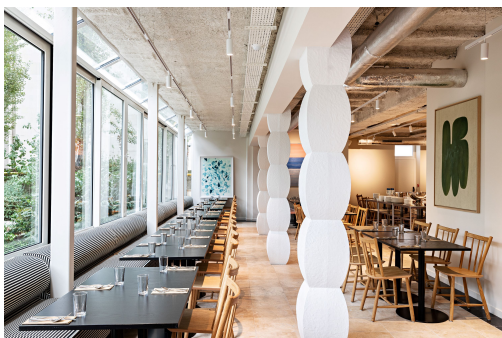
Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site web de la GSC sur www.gsc.asso.fr.

6.11 UN LIEU EXCEPTIONNEL

Enfin, le MEDEF de l'Est Parisien dispose d'un magnifique lieu de rencontres et de réunions à Vincennes. Ce lieu est emblématique de la vie des entreprises du territoire depuis 1946. En 2022, nous lui avons donné un nouveau souffle.



Le MEDEF de l'Est Parisien est extrêmement fier de la réussite de la transformation de son siège social en un lieu unique dédié à l'événementiel d'entreprise grâce à son partenariat avec METAFORE.



METAFORE VINCENNES FOCH est une adresse d'exception pour tous les évènements d'entreprise (réunions, séminaires, formations, cocktails et dîners, privatisation et show-rooms) et propose une expérience haut de gamme basée sur quatre piliers fondamentaux qui font l'ADN de ce lieu :

- l'hospitalité : remise au cœur de l'expérience, grâce à la présence chaleureuse mais discrète d'une équipe, dont la diversité fait la richesse, vous apportant la plus grande attention, tout au long de vos événements ;
- l'architecture : équilibre subtil apporté à nos espaces, mêlant les codes de la maison à ceux de l'hôtellerie 5 étoiles, l'artisanat à la modernité, afin que vous vous y sentiez tout simplement bien ;
- la gastronomie : pensée comme un moment de plaisir, vous dégusterez une cuisine de saison, gourmande et raffinée, réalisée sur place par notre ancien étoilé et ses brigades, à partir de produits majoritairement biologiques ou raisonnés ;
- la durabilité : n'est pas simplement un axe de communication, mais bel et bien un acte de naissance, pour nous, pour nos clients et nos partenaires. Notre objectif est simple, faire tout notre possible pour rendre vos événements plus durables.





Thierry BRETON, ancien Commissaire Européen et Patrick MARTIN, Président du MEDEF

Chapitre 7

COMMENT ADHÉRER ?

7.1 PRINCIPE GENERAL

L'adhésion au MEDEF de l'Est Parisien est volontaire et ne revêt aucun caractère obligatoire, à l'exception des assurés à la GSC dont l'accès et l'adhésion sont subordonnés à l'adhésion préalable au MEDEF de l'Est Parisien.

Toutefois, l'accès aux mandats juridictionnels ou de gestion est réservé aux dirigeants et salariés des entreprises adhérentes au MEDEF de l'Est Parisien, tant pour la nécessité de cultiver un sentiment d'appartenance et un esprit "MEDEF" pour que des raisons purement financières, les cotisations des entreprises venant notamment financer les frais de sélection, formation et animation des mandataires.

L'adhésion est annuelle et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée au moins un (1) mois avant son échéance.

En qualité d'association Loi 1901, le MEDEF de l'Est Parisien est également en droit de recevoir des dons de la part d'entreprises, lesquels prennent la forme de surcotisation volontaire et sont également entièrement déductibles des charges de l'entreprise.

7.1.1 ADHÉSION

Pour adhérer à l'Association, les candidats à l'adhésion en font la demande écrite au moyen d'un bulletin d'adhésion transmis à leur demande par l'Association.

L'adhésion ne devient définitive, avec effet rétroactif à la date d'effet mentionnée sur le bulletin d'adhésion, qu'une fois acceptée par le MEDEF de l'Est Parisien. Le refus de celui-ci n'a pas à être motivé.

Toutes les adhésions sont tacitement renouvelables pour une année supplémentaire à chaque date-anniversaire de l'adhésion.

En cas de modification de la situation juridique de l'adhérent, à la suite en particulier d'une opération de fusion, de cession, de scission, de Transmission Universelle du Patrimoine (TUP), etc., l'adhésion est automatiquement transférée sur la personne du repreneur auquel sera appliqué l'ajustement éventuel, à la hausse comme à la baisse, de la cotisation.

7.1.2 DEMISSION, RADIATION, EXCLUSION

Les membres actifs, membres associés et membres partenaires cessent de faire partie du MEDEF de l'Est Parisien :

- **par démission** : notifiée obligatoirement par lettre postale recommandée avec avis de réception adressée au siège du MEDEF de l'Est Parisien au moins trente (30) jours avant la date anniversaire de l'adhésion, sous réserve d'être à jour des cotisations. Toutes les cotisations échues, y compris de l'année en cours sont dues jusqu'à la date anniversaire de l'adhésion. À défaut d'être à jour de l'ensemble des cotisations dues, la démission n'est pas opposable à l'Association ;
- **par radiation** :
 - pour les personnes physiques : en cas de décès ou de perte de la qualité professionnelle au titre de laquelle elles avaient été admises ;
 - pour les personnes morales (quel que soit leur collège d'appartenance) : par dissolution, perte de leur personnalité juridique ou radiation du Registre du Commerce et des Sociétés de l'entreprise ou de l'établissement concerné, quel qu'en soit le motif ;
- **par exclusion** : prononcée en première instance par le Comité exécutif ou en appel sur décision du Conseil d'administration, sur proposition du Président ou du Directeur général, après avis du Comité statutaire et d'éthique si besoin était, pour :
 - non-paiement des cotisations, étant indiqué que la radiation pour impayés de cotisations depuis trente-six (36) mois est automatique et sans appel ;
 - non-respect des statuts ou du règlement intérieur ;
 - tout autre motif grave portant préjudice matériel ou moral ou portant atteinte à l'image ou la réputation du MEDEF de l'Est Parisien, du MEDEF régional ou du MEDEF en général.

Dans tous les cas (démission, radiation ou exclusion), l'ensemble des cotisations échues reste dû. Après le versement de ces cotisations, les adhérents démissionnaires, radiés ou exclus sont libérés de tout engagement, mais ne peuvent prétendre à aucune part du fond associatif ou des actifs.

7.2 LES MEMBRES

7.2.1 MEMBRES ACTIFS

Peuvent être membres actifs :

1. le « **collège des entreprises** » : les entreprises dotées de la personnalité morale, disposant d'un capital social et dont le caractère commercial résulte de leur immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou, s'agissant d'entreprises étrangères, à son équivalent ;
2. le « **collège des employeurs** » tous les autres employeurs dotés d'une personnalité morale, quelle que soit leur forme juridique, comprenant au moins un salarié ou assimilé et ne répondant pas aux critères du « Collège des entreprises » aisi que les exceptions prévues au règlement intérieur ;
3. le « **collège des professions** » : les organisations professionnelles ou interprofessionnelles constituées et disposant de la personnalité morale.

7.2.2 MEMBRES ASSOCIES

Sur proposition du Président et décision du Conseil d'administration prise à la majorité des membres présents ou représentés, sont membres associés :

1. les personnalités qualifiées, personnes physiques, en considération de leur contribution significative à l'action du MEDEF de l'Est Parisien ;
2. les représentants d'organisations, paritaires ou non, intervenant soit dans le champ des obligations des entreprises, soit dans celui des institutions professionnelles, économiques et sociales ;

3. les anciens ou actuels mandataires nommés, désignés ou proposés pour ce mandat par le MEDEF de l'Est Parisien, sous réserve qu'ils ne soient pas déjà les représentants d'un membre actif.

Les membres associés peuvent participer à la gouvernance du MEDEF de l'Est Parisien avec voix consultative et peuvent être dispensés de cotisation.

7.2.3 MEMBRES PARTENAIRES

Sur proposition du Président et décision du Conseil d'administration, sont membres partenaires les clubs, associations, réseaux et organisations de chefs d'entreprises et/ou d'entreprises, disposant de la personnalité morale et nouant avec le MEDEF de l'Est Parisien des relations de collaboration et d'assistance.

Les membres partenaires ne peuvent pas participer à la gouvernance du MEDEF de l'Est Parisien et peuvent être, le cas échéant, dispensés de cotisation.

7.3 MONTANT DE LA COTISATION

Le MEDEF de l'Est Parisien étant une organisation patronale territoriale représentative, tant au plan du nombre d'entreprises que de salariés employés par ces dernières, la cotisation annuelle à notre organisation patronale est basée sur les effectifs employés sur notre territoire de compétence.

Le montant des cotisations est peu élevé au regard de l'ensemble des services disponibles pour les entreprises adhérentes.

Le montant de la cotisation est fixée à 450 EUR TTC pour une adhésion GSC et débute à 675 EUR TTC pour une adhésion complète pour une société sans collaborateur et 840 EUR TTC pour une adhésion complète pour une entreprise disposant de moins de 10 collaborateurs. La cotisation est indexée chaque année sur le nombre de collaborateurs présents au sein de l'entreprise.

Les cotisations du MEDEF de l'Est Parisien sont facturées en franchise de TVA conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.

7.4 DÉDUCTIBILITÉ

7.4.1 PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour être admises en déduction du résultat imposable au titre des frais et charges, les dépenses doivent, d'une manière générale, répondre aux conditions suivantes (article 39 CGI) :

- être exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation ou se rattacher à la gestion normale de l'entreprise;
- correspondre à une charge effective et être appuyées de justificatifs;
- être comprises dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées;
- ne pas être exclues par une disposition légale.

7.4.2 DÉDUCTIBILITÉ

Les cotisations versées à des organisations professionnelles comme le MEDEF de l'Est Parisien correspondent à ces conditions et sont déductibles des résultats imposables.

7.4.3 QUALIFICATION

Le MEDEF de l'Est Parisien, association de type loi 1901 ayant vocation à défendre les intérêts professionnels de ses adhérents, est une organisation professionnelle. La cotisation au MEDEF de l'Est Parisien est donc effectuée dans l'intérêt de l'entreprise.

7.4.4 COMMENT DÉDUIRE LA COTISATION ?

Le MEDEF de l'Est Parisien vous fournit un justificatif de versement de cotisations, une fois le paiement reçu. Ce justificatif vous permet de déduire intégralement la cotisation dans votre comptabilité au titre de vos frais et charges (article 39 CGI), par inscription de la dépense au compte de frais divers (compte 628 en vertu des règles du PCC) de l'exercice auquel elle se rattache.

7.5 QUI EST CONCERNE PAR L'ADHÉSION ?

L'adhésion et l'accès aux services du MEDEF de l'Est Parisien ne sont pas réservés aux seuls chefs d'entreprise... C'est à lui et lui seul de décider s'il souhaite communiquer ou non sur son adhésion et s'il souhaite ouvrir ou non les services du MEDEF de l'Est Parisien à ses collaborateurs, en particuliers les services ressources humaines, communication, RSE et finances...

7.6 DEMANDE D'ADHÉSION

Pour toute adhésion ou toute question relative à une adhésion, vous pouvez contacter :

Florence GOLTZMANN

Responsable des partenariats

Portable : 06 99 62 91 62 || Email : fgoltzmann@medef9394.org

et pour toute autre question, à l'adresse suivante :

contact@medef9394.org



Bastien BRUNIS, Sofiane AKLOUF, Marie HOMBROUCK et Sandra GANDOIN sur le plateau de BFM Business

Chapitre 8

VOS CONTACTS

DIRECTION GÉNÉRALE

Sébastien VANNEROT

Directeur Général

Portable : 06 99 62 94 28

Email : svannerot@medef9394.org

Solenne CHEYMOL

Resp. des affaires institutionnelles

Portable : 06 99 62 94 39

Email : scheymol@medef9394.org

Sylvaine AMBRON

Cheffe de Cabinet

Portable : 06 99 62 94 39

Email : sambron@medef9394.org

RELATIONS ADHÉRENTS

Florence GOLTZMANN

Responsable des partenariats

Portable : 06 99 62 91 62

Email : fgoltzmann@medef9394.org

Valérie THÈVES

Chargée de fidélisation

Portable : 07 66 44 42 58

Email : vtheves@medef9394.org

PÔLE EXPERTISES

Vanessa LABBOZ

Responsable juridique

Portable : 07 63 26 56 48

Email : vlabboz@medef9394.org

Pauline KROU-VERDIER

Emploi, handicap, formation

Portable : 06 99 62 89 88

Email : pkrou@medef9394.org

Marianne GÖRGE

Intelligence économique

Portable : 07 82 33 56 94

Email : mgorge@medef9394.org

SUPPORT INTERNE

Géraldine WARIN

Responsable financière

Portable : 07 63 26 57 92

Email : gwarin@medef9394.org

Pascal GEILLE

Chargé de communication

Portable : 07 63 26 56 59

Email : pgeille@medef9394.org

Tous droits réservés, novembre 2024.

Le MEDEF de l'Est Parisien (93 | 94) est une organisation patronale interprofessionnelle, territoriale et représentative fondée en 1927.

Les marques « MEDEF de l'Est Parisien », « Lettre M » et « mon MEDEF & Moi » sont des marques déposées et protégées.

ORGANISATION PATRONALE INTERPROFESSIONNELLE
TERRITORIALE & REPRÉSENTATIVE FONDÉE EN 1927

SEINE-SAINT-DENIS | VAL-DE-MARNE

WWW.MEDEF9394.ORG

 Alliance
des Patronats
Francophones
Prosperer ensemble

